

Le fait d'exercer une influence politique sur les décisions de recrutement des hauts fonctionnaires peut naître de la volonté d'assurer la réactivité de ceux-ci, ainsi que du souci de résoudre les difficultés liées à des procédures complexes et (parfois) à des bureaucraties ou institutions qui procèdent lentement. En période de crise économique et sociale, par exemple, l'accroissement de la souplesse et de la réactivité de la fonction publique peut jouer un rôle particulièrement important dans l'élaboration et la mise en œuvre rapide et efficace des décisions politiques. S'il est vrai que l'influence politique sur le recrutement des cadres supérieurs peut augmenter la capacité stratégique d'adaptation de l'administration publique, elle peut également être l'indice d'un glissement vers un clientélisme et un favoritisme susceptibles de compromettre une bonne gestion publique.

Le niveau de renouvellement des postes attribuable à des raisons politiques peut indiquer le rôle joué par la politique et/ou l'affiliation politique dans le recrutement de la fonction publique des pays de l'OCDE. Parmi les six niveaux de hauts fonctionnaires (le niveau 1 étant le plus haut niveau et 6, le plus bas), les niveaux inférieurs (niveaux 3-6) sont en général peu susceptibles de connaître des mouvements de personnel lorsque les gouvernements changent. En revanche, les mutations pour des motifs politiques sont relativement plus fréquentes aux niveaux supérieurs (niveaux 1 et 2). Le groupe qui connaît les mutations les plus fréquentes est celui des conseillers des dirigeants des ministères, qui sont souvent nommés par le ministre (voir également l'indice 19).

En Hongrie, en République tchèque et en Turquie, l'ensemble des postes des deux échelons supérieurs change systématiquement de titulaire après l'élection d'un nouveau gouvernement. Tous les postes de fonctionnaires de l'échelon supérieur changent de titulaire avec la nomination d'un nouveau gouvernement en Corée et en République slovaque. Dans 11 des pays membres de l'OCDE étudiés (Australie, Autriche, Canada, Danemark, Estonie, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède et Royaume-Uni), un changement de gouvernement n'entraîne de modification à aucun des six niveaux de la haute fonction publique.

Méthodologie et définitions

Les données portent sur 2010 et ont été réunies à l'occasion de l'Enquête OCDE sur la gestion stratégique des ressources humaines. Les réponses ont, pour l'essentiel, été fournies par des hauts fonctionnaires des départements de GRH des administrations centrales, et les données reflètent les pratiques de GRH de l'administration centrale. Tous les pays membres de l'OCDE ont répondu à l'enquête, à l'exception du Luxembourg. Des différences existent entre les pays sur la définition de la fonction publique, de même que sur les organismes gérés au niveau de l'administration centrale : ces différences doivent être prises en compte en effectuant des comparaisons. L'expression « fonction publique » est utilisée pour désigner tant l'institution que les fonctionnaires tout au long du présent chapitre.

Lectures complémentaires

Matheson, A. et al. (2007), « Étude sur la participation politique aux décisions relatives à la nomination des hauts fonctionnaires et sur la délimitation des responsabilités entre ministres et hauts fonctionnaires », *Documents de travail de l'OCDE sur la Gouvernance publique*, n° 6, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2004), *La modernisation du secteur public : Moderniser l'emploi public*, *Synthèses de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2008), *L'emploi public : Un état des lieux*, Éditions OCDE, Paris.

Notes

En Nouvelle-Zélande, un changement de gouvernement n'affecte pas l'emploi des fonctionnaires. Font exception à cette règle un petit nombre de fonctionnaires employés dans les ministères sur la base de contrats portant sur des événements, sachant que l'événement qui marque la fin de leur contrat est la fin du mandat du ministre dont ils dépendent.


Information concernant les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

18.1 Renouvellement des fonctionnaires lié à un changement de gouvernement (2010)

	Conseillers des dirigeants des ministères	Niveau 1 (le plus haut)	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6 (le plus bas)
Allemagne	n.d.	■	■	○	○	○	○
Australie	■	○	○	○	○	○	○
Autriche	■	○	○	○	○	○	○
Belgique	●	●	○	○	○	○	○
Canada	n.d.	○	○	○	○	○	○
Chili	n.d.	■	■	●	●	●	○
Corée	●	●	○	○	○	○	○
Danemark	○	○	○	○	○	○	○
Espagne	n.d.	■	●	○	○	○	n.d.
Estonie	●	○	○	○	○	○	○
États-Unis	●	●	●	●	●	n.d.	n.d.
Finlande	●	●	○	○	○	○	○
France	■	●	●	○	○	○	○
Grèce	●	■	■	○	○	○	○
Hongrie	■	●	●	■	●	●	n.d.
Irlande	●	○	○	○	○	○	○
Islande	●	●	○	○	○	○	○
Israël	●	■	●	○	○	○	n.d.
Italie	●	■	●	○	○	○	○
Japon	n.d.	○	○	○	○	○	○
Mexique	■	■	■	●	○	○	○
Norvège	○	○	○	○	○	○	○
Nouvelle-Zélande	○	○	○	○	○	○	○
Pays-Bas	○	●	○	○	○	○	○
Pologne	●	●	○	○	○	○	○
Portugal	●	■	■	○	○	n.d.	n.d.
République slovaque	■	●	■	●	●	○	○
République tchèque	n.d.	●	●	■	○	○	n.d.
Royaume-Uni	●	○	○	○	○	○	○
Slovénie	■	●	○	○	○	○	○
Suède	●	○	○	○	○	○	○
Suisse	●	●	○	○	○	○	○
Turquie	n.d.	●	●	■	■	■	●
Fédération de Russie	○	●	■	●	○	○	○
Ukraine	■	●	■	■	●	●	●
Total OCDE33							
● Oui, tous	14	5	3	1	0	0	0
■ Oui, beaucoup	7	8	6	3	1	1	0
● Oui, quelques uns	1	9	5	3	4	2	1
○ Aucun	4	11	19	26	28	28	26

n.d. : non disponible.

Source : Enquête 2010 de l'OCDE sur la gestion stratégique des ressources humaines dans les administrations publiques centrales/fédérales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932575161>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Influence politique dans le recrutement des hauts fonctionnaires », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.